

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je, soussigné(e) Mme/M.

.....

.Né(e) le : À

Demeurant:.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise "tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er du décret": déplacement exceptionnel afin de me rendre à la manifestation autorisée par la Préfecture qui se déroulera :

le :

à partir de (heure):.....

à : (lieu/parcours de la manifestation ou du rassemblement revendicatif).....

.....

Fait à :

Le : à (heure):.....

Signature : 1

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je, soussigné(e) Mme/M.

.....

.Né(e) le : À

Demeurant:.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise "tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er du décret": déplacement exceptionnel afin de me rendre à la manifestation autorisée par la Préfecture qui se déroulera :

le :

à partir de (heure):.....

à : (lieu/parcours de la manifestation ou du rassemblement revendicatif).....

.....

Fait à :

Le : à (heure):.....

Signature : 1

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je, soussigné(e) Mme/M.

.....

.Né(e) le : À

Demeurant:.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise "tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er du décret": déplacement exceptionnel afin de me rendre à la manifestation autorisée par la Préfecture qui se déroulera :

le :

à partir de (heure):.....

à : (lieu/parcours de la manifestation ou du rassemblement revendicatif).....

.....

Fait à :

Le : à (heure):.....

Signature : 1

L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction des déplacements lorsque la manifestation est autorisée, cette attestation vaut document justifiant exception à l'interdiction du déplacement .Le décret prévoit effectivement que "Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions".

L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction des déplacements lorsque la manifestation est autorisée, cette attestation vaut document justifiant exception à l'interdiction du déplacement .Le décret prévoit effectivement que "Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions".

L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction des déplacements lorsque la manifestation est autorisée, cette attestation vaut document justifiant exception à l'interdiction du déplacement .Le décret prévoit effectivement que "Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions".